

Compte-rendu de la séance du 23 mai 2020

A noter la présence de sept spectateurs pour une séance qui avait été limitée à trente spectateurs possibles en raison de la crise sanitaire.

Trois points supplémentaires sont proposés à l'ordre du jour. Unanimité.

- Gardiennage de l'église
- Charte de l'élu
- Vente des appartements rue du Docteur Cabasse

Lecture de l'ordre du jour.

Appel des présents (deux absents, Corinne SOMNY, démissionnaire et Claudine SIMON, pouvoir à Yves SEJOURNE).

Secrétariat de séance: Danièle CHIARAVALLI.

Installation du conseil municipal (texte Yves SEJOURNE).

Proclamation des résultats.

Texte Daniel Serdet.

Scrutin pour le poste de maire : 26 voix et deux blancs.

Scrutin pour la liste des adjoints : 26 voix et deux blancs.

Fixation des indemnités du maire et des adjoints. Le niveau des indemnités est maintenu à 80 % du montant potentiel. Unanimité.

Nomination d'un adjoint spécial : Jean-François LAIBE est nommé adjoint spécial, il sera chargé des dossiers de la santé et de la transition énergétique et de l'éco-responsabilité. Jean-François LAIBE remercie de l'honneur qui lui est fait. Unanimité.

Sept commissions :

Deux axes : échanger et proposer, suivre les dossiers.

Une place dans chaque commission pour la minorité. Unanimité.

Carte scolaire : un poste retiré pour le processus «plus de maîtres que de classes» et fusion des deux écoles. Unanimité.

Aménagement des rues Frairain, Sainte-Cécile et secteur des Halles : Unanimité (pouvoir de Mme FROMAIGÉAT à Monsieur Patrice JAMIS à compter de ce moment).

Demande de subvention au SDEV pour le secteur des Halles et les rues Frairain et Sainte-Cécile. Unanimité.

Demande de subvention au titre de la DETR et du Département pour trois caméras supplémentaires ainsi que le renforcement du serveur (données enregistrées sur 21 jours au lieu de quinze). Unanimité.

Décision modificative n°1 : Jean-François LAIBE et Nathalie BABOUHOT plaident pour une session de formation aux usages budgétaires des nouveaux élus. Le montant des fouilles archéologiques n'est pas encore chiffré tout comme le règlement des tests sérologiques pour l'EHPAD du Val du Madon. Unanimité.

Gardiennage de l'église : le montant est inchangé. Unanimité.

La cession de l'immeuble de l'école Bey est revue car c'est désormais une SCI qui achète. Unanimité (moins une non-participation).

Charte de l' élu local : c'est une obligation de la communiquer au conseil municipal.

Actions Covid sur deux mois. A noter en particulier.

Cabinet Covid au centre social puis à la véranda avec apports de main d'œuvre (désinfection, planning, police municipale,...) d'où une meilleure prise en charge (200 consultations sur les deux mois).

Mise en place d'une cellule d'urgence psychologique (CUMP) installée dans les locaux de la CCMD. Apport de personnels pour le nettoyage et la désinfection.

Fermeture de certaines structures et retrait de personnels. Mise en place d'un numéro unique. Campagne de sensibilisation pour réouvrir la Poste.

A partir du 30 mars, on a commencé à renforcer les équipes.

A partir du 27 avril, nombre d'agents ont repris le travail.

Masques : inventaire des masques dès la mi-février 1200 masques pour l'hôpital de Ravenel et 300 masques pour les infirmiers libéraux. Soit une dépense de 14.500 €.

Soit une dépense globale de 20.000 €.

Remerciements aux bénévoles qui ont cousu 1500 masques Berjac.

Adaptation et réorganisation des différents services.

Écoles rouvertes le 12 mai. Dix-neuf agents mis à disposition. Un renforcement du nombre des lavabos est demandé.

Rôle important des artisans et commerçants dans la gestion de la crise.

Lecture des statistiques en matière de décès (5 décès au plus).

Remerciements à la médecine de ville et à toutes les professions.